

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 033-253306310-20161220-2016_004_66-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le vingt décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac

Date de convocation : 08 décembre 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN –MONSEIGNE– PIASECKI MM. FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD - LORIAUD – PLISSON- QUESSON

Délibération N°2016-004-66: Tarifs d'entrée au Phare de Cordouan 2017 : motifs d'exonération et application du tarif réduit

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu la délibération autorisant la création de la régie recettes de Cordouan ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. d'autoriser l'exonération du paiement du droit d'entrée au phare pour des occasions spécifiques (par exemple : visites Presse, journées du Patrimoine, journée de l'association de Sauvegarde, Educ'tours, réceptions de personnalités, jeux concours).

Article 2. de donner délégation à Madame la Présidente pour décider d'une exonération pour des opérations particulières, notamment à caractère social, et pour décider de généraliser l'application du tarif réduit à l'ensemble des visiteurs sur une période donnée, dans des circonstances particulières entraînant une gêne importante pour la visite (ex : travaux) et dans la mesure où les transporteurs appliquent une réduction d'un montant équivalent. Un compte-rendu des décisions prises dans le cadre de cette délégation sera présenté annuellement au comité syndical.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

La Présidente


Pascale GOT
Comité Syndical Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde